

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_12\_283

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la  
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 27  
- Suppléants : 3

Date de convocation : 6 décembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5  
Votants : 33

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTEILLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

**OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE BOUTIQUE MAISON DE LA MEUNERIE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DAVID.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2013CC\_12\_279 du 16 décembre 2013 portant création du Budget Annexe « Boutique de la Maison de la Meunerie » ;

Monsieur DAVID expose que par délibération en date du 16 décembre 2013, le Conseil de Communauté avait approuvé la création du Budget Annexe de la « Boutique de la Maison de la Meunerie ». Les activités proposées étaient de plein droit assujetties à la TVA.

Considérant la volonté du Trésor Public de rationaliser le nombre de régies ;

Considérant qu'il existe à ce jour deux régies distinctes pour les activités de la Maison de la Meunerie pour les activités: boutique et billetterie. Ces deux régies pour la Maison de la Meunerie sont sur un site identique et ont respectivement les mêmes régisseurs ;

Considérant que par soucis de simplification administrative il convient de regrouper sur le Budget Principal l'ensemble des activités liées à la Boutique de la Maison de la Meunerie ;

Considérant qu'il conviendra de créer un axe analytique pour regrouper les écritures liées à la Boutique de la Maison de la Meunerie ;

Considérant qu'il conviendra en accord avec le Trésor Public de convenir d'un numéro de service ordonnateur pour suivre les opérations de TVA ;

Considérant qu'il a été convenu de procéder à la dissolution du Budget Annexe « Boutique de la Maison de la Meunerie » au 31 décembre 2023 ;

Considérant que cette dissolution à compter du 31 décembre 2023 a pour conséquence :

- La suppression du Budget Annexe « Boutique de la Maison de la Meunerie »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal au terme des opérations de liquidation,
- Les comptes 2023 du Budget Annexe Boutique de la Maison de la Meunerie seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'autoriser la suppression du Budget Annexe « Boutique de la Maison de la Meunerie ».
- D'autoriser la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du Budget Principal en 2024.

- Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,
- Accepte la clôture du Budget Annexe « Boutique de la Maison de la Meunerie ».
  - Acte la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du budget principal en 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLOIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_283-DE